

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015

**Rapporteur :
Madame Maëlig LE NAIR-
DOARE**

N° 47

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux école primaire de Kergoat Ar Lez - Convention d'accès sur parcelle privée

La ville doit faire réaliser, des travaux de réfection de deux murs de clôture du groupe scolaire de Kergoat Ar Lez qui nécessitent un accès par une parcelle privée, propriété de Mme Le Goff.

La ville de Quimper a mandaté l'entreprise JONCOUR afin de réaliser des travaux de réfection de deux murs de clôture du groupe scolaire de Kergoat Ar Lez en septembre 2015.

Ceux-ci vont nécessiter un accès par une parcelle limitrophe cadastrée BI 741 et appartenant à madame Le Goff.

Aussi, une convention a été établie entre la ville et celle-ci afin de préciser les modalités de cet accès, notamment la réalisation d'un constat d'huissier avant le début des travaux, à la charge de la ville et une indemnité pour la remise en état si nécessaire du jardin de madame Le Goff après travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'occupation avec madame Le Goff.

Le maire,

Ludovic JOLIVET